

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 8 avril à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Maire.

Étaient présents : CORTIJO Denise - FAYE Vincent - DEGERS Laurence - DUVALEY Franck - PRADIER Fanny - PAYAN Miguel - TARQUIS Laurence - PAHUN Laurent - ALGIÉ Sabine - NOUVEL Honoré - SALEIX Maxime - CHALGHOUMI FORET Nabiha - DELPEUCH Nicolas - PUNTOUS ALBENQUE Loetitia - LETISSE Fabien - STROH Marianne - SALVADOR Joseph - MOULY NIETO Isabel - ROYERE Myriam - GOUPILLE Stéphanie - BASQUIN Odile - BAUDET Xavier - GROSS Isabelle - BOURGAIN Luc - BURMESTER Rocio - HUSSET Alexandra

Ayant donné pouvoir : DHELLEMES Anne à DUVALEY Franck - ARMENGAUD Philippe à DEGERS Laurence - LE ROUX Dominique à PRADIER Fanny

Étaient absents : /

Secrétaire de séance : Maxime SALEIX

Étaient présents sans voix délibérative : Léopoldine THERY, Directrice générale des services - Renaud SPADOTTI, Responsable du Service juridique-assemblées-commande publique-élections – Jules SAUVAGE, Responsable du Service des Finances

Date de la convocation : 31 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Quorum minimum : 15

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 29

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Mise au vote du scrutin public pour les votes des délibérations présentées pendant la séance

Note explicative de synthèse sur les projets de délibérations

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026

1. FINANCES - Approbation du Règlement budgétaire et financier (RBF)

2. FINANCES - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

3. ADMINISTRATION - Délégation consentie par le Conseil municipal au Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT et suppléance de Madame le Maire

4. FINANCES - Indemnités de fonction des élus locaux

5. ADMINISTRATION - Création de la Commission permanente

6. ADMINISTRATION - Désignation des membres de la Commission permanente

7. ADMINISTRATION - Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration du lycée Nelson MANDELA

8. ADMINISTRATION - Désignation des représentants de la Commune aux Conseils d'administration du collège du Bois de la Barthe et du collège de La Salle

9. ADMINISTRATION - Désignation des représentants de la Commune aux Conseils des écoles publiques et à l'école Privée de la Salle

10. ADMINISTRATION - Désignation des membres au Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

11. ADMINISTRATION - Désignation d'un Conseiller Municipal délégué en charge des questions de défense

12. ADMINISTRATION - Désignation d'un Conseiller Municipal pour être « Correspondant Sécurité Routière »

13. ADMINISTRATION - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal à l'AUAT

14. ADMINISTRATION - Désignation du représentant permanent à l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux assemblées générales des actionnaires de la SPL Europolia
15. ADMINISTRATION - Désignation du représentant permanent à l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux assemblées des actionnaires de la SPL RIN ZEFIL
16. INTERCOMMUNALITÉ - Désignation du représentant de la Commune à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de Toulouse Métropole
17. INTERCOMMUNALITÉ - Élection des délégués appelés à siéger à la Commission Territoriale Région Ouest de Toulouse du SDEHG - Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne
18. INTERCOMMUNALITÉ - Élection des délégués appelés à siéger au Syndicat SIVU de la vallée de l'Aussonnelle
19. INTERCOMMUNALITÉ - Élection des délégués au Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement
20. INTERCOMMUNALITÉ - Élection des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne
21. PERSONNEL - Délibération portant création d'emplois non permanents accroissement saisonnier d'activité  
Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la Commune et informations

Madame Denise CORTIJO, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal.

#### **Désignation du Secrétaire de séance**

Mme CORTIJO, Maire

Je vous propose de désigner Maxime SALEIX en tant que secrétaire de séance. Qui s'abstient ? Qui est contre ?  
Maxime SALEIX, merci de procéder à l'appel.

<p><b><i>Délibération n° 202604DEAC15 « INSTITUTIONS » Désignation du secrétaire de séance</i></b> <b><i>Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR (absence de Nabiha CHALGHOUMI FORET)</i></b></p>
--

#### **Mise au vote du scrutin public pour les votes des délibérations présentées pendant la séance**

Mme CORTIJO, Maire

Ce soir, nous avons 21 points à délibérer. Les votes des délibérations présentées pendant la séance se font habituellement au scrutin dit public. Ainsi, il peut être noté dans le PV, le sens des votes et le nom des élus dès abstention ou vote contraire. Ce type de scrutin n'est pas un scrutin par défaut, mais il relève d'une demande expresse du quart des membres présents a minima. C'est pourquoi il est nécessaire, avant de débiter le Conseil municipal, de se prononcer sur le type de scrutin que nous allons adopter ce soir. Nous avons quelques votes à faire pour différentes commissions. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de faire nos votes à main levée au lieu de passer dans l'isoloir. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie. Nous allons gagner un temps certain.

#### **Note explicative de synthèse sur les projets de délibérations**

Mme CORTIJO, Maire

Pour rappel, vous avez été destinataires d'une note de synthèse sur les projets de délibération. Cette note vise à présenter synthétiquement chaque projet de délibération afin que chacun puisse les comprendre et voter en toute connaissance. Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Bonsoir à tous. Permettez-moi de faire une petite parenthèse. À la précédente séance, nous n'avons pas pu vous féliciter et nous avons convenu de pouvoir avoir un petit temps de parole. Si vous me le permettez, je peux le faire maintenant.

Mme CORTIJO, Maire

Maintenant ou en fin de séance, comme vous le souhaitez.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

C'est déjà un peu du réchauffé, donc si en plus on attend !

Mme CORTIJO, Maire

Nous vous écoutons, Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Merci. Madame le Maire, nous tenons à vous adresser nos sincères félicitations pour votre élection et nous vous adressons nos meilleurs vœux de réussite dans l'exercice de vos fonctions, dans celles de vos élus également, et nous souhaitons le meilleur pour Pibrac.

Nous espérons que ce mandat de six, et probablement de sept ans, s'inscrira dans une plus grande stabilité que le précédent, et qu'il se déroulera dans un esprit de transparence et de collaboration. Il y a une victoire, la vôtre, à travers ces élections, mais il y a aussi une défaite collective, celle de l'abstention croissante, même à Pibrac. Et nous, élus locaux, nous n'avons pas su engager la confiance et montrer que la politique locale n'avait rien à voir avec la politique nationale. C'est pourquoi, en tant que minorité aujourd'hui, nous souhaitons assumer pleinement notre rôle. Les six élus de la minorité que nous sommes, nous représentons quand même 43 % des suffrages exprimés, soit 1 919 voix de Pibracais et de Pibracaises qui nous ont fait confiance et qui ont fait confiance à notre projet. Leur voix aura donc aussi toute sa place dans ce Conseil municipal et nous veillerons à ce qu'ils s'y fassent entendre pleinement. Nous sommes la minorité, certes, mais une minorité qui n'a pas l'intention d'être silencieuse. Vous pouvez vous en douter, nous porterons nos convictions dans cette enceinte démocratique avec exigence, avec respect et avec un seul objectif : l'intérêt des Pibracais et des Pibracaises.

Madame le Maire, vous avez dit vouloir être la maire de tous les Pibracais et de toutes les Pibracaises, nous en prenons acte et nous serons attentifs. C'est à l'aune de cet engagement que nous vous jugerons, pas à travers des postures, mais à travers des décisions concrètes au service de notre cadre de vie et de l'avenir de notre commune.

Permettez-nous, pour terminer, d'avoir aussi quelques mots pour Bruno COSTES, notre tête de liste, maire durant un mandat, impliqué pendant trois mandats au service des Pibracais, il a laissé une empreinte durable sur notre commune. Sa démission lui appartient et nous ne la commenterons pas. Sous sa mandature, Pibrac a connu des transformations profondes et positives : la magnifique école que nos concitoyens ont pu apprécier encore lors des élections en est le témoignage le plus visible. Madame le Maire, c'est aussi le niveau d'exigence que les Pibracais attendent de vous. Pibrac a besoin qu'on prenne soin d'elle, de ses habitants et qu'on la prépare pour l'avenir, aussi complexe soit-il. Encore toutes nos félicitations.

Mme CORTIJO, Maire

Merci beaucoup. Comme je l'avais dit en introduction lors de mon investiture, nous ferons de notre mieux, tous ensemble. J'ai bien dit « toutes et tous ensemble » et surtout, avec les moyens que nous avons. Nous ferons avec ce que nous avons. Nous irons chercher tout ce que nous pouvons aller chercher pour Pibrac et pour l'intérêt général. Merci beaucoup.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Merci.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026**

Mme CORTIJO, Maire

Je mets aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

***Délibération n° 202604DEAC16 « INSTITUTIONS » Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026***

*Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR (absence de Nabiha CHALGHOUMI FORET)*

#### **1. FINANCES - Approbation du Règlement budgétaire et financier (RBF)**

M. FAYE, Adjoint au Maire

Le Règlement budgétaire et financier 2026-2032 se vote en début de mandat. C'est un document de quatorze pages. Je ne vais pas toutes les lire. Il est obligatoire d'adopter ce document qui rappelle le cadre réglementaire relatif au budget. Je vais vous citer quelques paragraphes de ce document.

Il rappelle :

- l'annualité budgétaire : l'année budgétaire va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ;
- l'unité budgétaire : tout notre budget doit être dans le même document ;
- l'universalité budgétaire : tout le contenu, les recettes et les dépenses doivent être dans ce même contenant ;
- la spécialité budgétaire : certaines dépenses et recettes sont définies et affectées à certaines lignes ;
- l'équilibre budgétaire : la section de fonctionnement du budget et la section d'investissement sont votées en équilibre ;

- que le budget est fait de façon sincère, c'est-à-dire de façon la plus fiable possible, avec certaines choses qui sont interdites, notamment compter des subventions pour lesquelles nous n'aurions pas de notification.

Concernant le budget lui-même, la présentation de l'ensemble des documents budgétaires officiels faisant l'objet d'un vote en assemblée délibérante doit être présentée au Conseil municipal.

Concernant le cycle budgétaire, il est aussi rappelé que c'est le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.

Il rappelle aussi que le débat sur les orientations budgétaires doit être un débat de portée générale permettant aux élus municipaux d'exprimer leur opinion sur le projet budgétaire.

Il rappelle aussi que le budget primitif doit être voté le 15 avril ou le 30 avril les années d'élection.

Il rappelle également que le compte financier unique (CFU) qui donne les résultats de l'année 2025, doit faire l'objet d'une présentation par le Maire en Conseil municipal et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

Il rappelle aussi l'aspect pluriannuel de la gestion des crédits, notamment en rappelant ce qu'est une autorisation de programme (AP) et une autorisation d'engagement (AE) qui doivent être votées en Conseil municipal pour en définir leur cadre et leur durée.

Il définit aussi que le Code général des collectivités territoriales oblige l'ordonnateur à tenir une comptabilité des dépenses engagées.

Il rappelle aussi un certain nombre de points particuliers sur la liquidation, l'ordonnancement et certaines opérations financières particulières et de fin d'année.

Il définit :

- la fongibilité des crédits ;
- la gestion du patrimoine ;
- le reste à réaliser que nous verrons au moment du ROB parce que c'est quelque chose d'assez important ;
- les éventuelles provisions ;
- les régies. En ce qui nous concerne, nous avons deux régies :
  - la régie pour la cantine et l'animation scolaire ;
  - la régie pour les droits de place.

Une régie sert à recevoir de l'argent alors que dans tout le reste du budget, personne ne touche jamais d'argent. Les régies sont là pour recevoir quand même de l'argent et des personnes bien définies ont le droit de le recevoir et ensuite, cela rentre dans le budget ;

- la gestion de la dette qui doit être exclusivement destinée au financement des investissements ;
- la trésorerie : chaque collectivité territoriale dispose d'un compte au Trésor public et ses fonds y sont obligatoirement déposés.

Ce document est là pour rappeler la réglementation générale, mais aussi les particularités qui peuvent s'appliquer à Pibrac. En ce qui nous concerne, les particularités sont relatives au budget annexe de l'Espace Culturel de Pibrac qui permet de retracer lisiblement les recettes et les dépenses directement attribuables au fonctionnement du théâtre municipal de Pibrac. Ce budget est voté par le Conseil municipal lors du vote du budget primitif (le 27 avril).

Mme CORTIJO, Maire

Merci. Monsieur le Secrétaire, nous notons l'arrivée de Madame Nabihah CHALGHOUMI FORET. Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'ai juste une petite remarque ou demande d'explication complémentaire par rapport à ce RBF. Il me semble que dans les nouvelles versions, il doit y avoir aujourd'hui un intitulé sur l'impact du budget sur la transition écologique ou appelé budget vert. Il n'en est pas fait mention dans les éléments que vous nous avez donnés. Cela sera-t-il ajouté par la suite ?

M. FAYE, Adjoint au Maire

Si c'est une obligation, ce sera forcément ajouté. Nous allons vérifier qu'il n'y ait rien de mentionné. Je n'ai pas lu tout le document ce soir, je l'ai lu avant. Je n'ai pas vu de mention relative à un budget spécifique vert. Si c'est obligatoire dans le RBF, il sera ajouté.

Mme CORTIJO, Maire  
C'est une obligation ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale  
Il me semble que c'est une obligation ou, en tout cas, cela fait partie des nouvelles mentions de la loi de finances depuis 2025. Je ne sais pas si c'est une obligation ou s'il est préférable de.

M. PAYAN, Adjoint au Maire  
Vous avez raison, Madame BASQUIN, c'est un chantier en devenir qui est prévu par palier de population. Actuellement, les grandes collectivités rendent d'ores et déjà un compte financier unique avec les stratifications concernant tout ce qui est vert et nous arriverons à un autre temps, donc nous l'intégrerons à ce moment-là.

Mme CORTIJO, Maire  
Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

<p><b>Délibération n° 202604DEAC17 « FINANCES » Adoption du Règlement Budgétaire et Financier</b> <i>Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR</i></p>
---

## **2. FINANCES - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

M. FAYE, Adjoint au Maire

Il est obligatoire de mener le Débat d'orientation budgétaire qui est une étape essentielle à la procédure budgétaire. Ce débat s'appuie sur le Rapport d'orientation budgétaire que vous avez reçu et qui expose :

- le contexte économique mondial, européen et local ;
- des éléments issus de la loi de finances pour 2026 ;
- le contexte financier de la Commune ;
- les orientations budgétaires 2026 ;
- la programmation pluriannuelle ;
- le budget annexe de l'ECP.

### **Contexte économique mondial et européen et local**

Globalement, on prévoit une croissance très faible en France de 1 %. Avant les événements du Moyen-Orient, l'inflation était prévue à 1,3 %. C'est extrêmement changeant. C'est vraiment une des caractéristiques de la période actuelle. Tout change très, très vite. Hier soir, on pensait qu'il y aurait une très importante inflation, ce matin, on a des doutes et demain, on va peut-être penser à nouveau qu'elle sera très importante. Cet élément-clé doit nous inciter à la prudence dans notre construction budgétaire. Dans ce contexte, le taux des banques centrales a diminué, elles devraient le stabiliser, mais rien ne dit qu'elles ne vont pas l'augmenter. En résumé, le contexte n'est pas très positif, mais surtout extrêmement changeant.

Les recettes des collectivités locales connaissent globalement une bonne dynamique. Le graphique est en pourcentage, donc ce n'est pas une décroissance, mais un pourcentage qui décroît. Il y a quand même toujours une croissance à la fois des dépenses de fonctionnement et des recettes qui s'équilibrent. Globalement, l'épargne des collectivités locales est relativement stable après quelques mouvements sur les années 2019-2023.

### **Loi de finances**

C'est peut-être là où les signaux sont les plus alarmistes. En tout cas, ceux qui doivent nous obliger à être prudents sont listés. Le budget 2026 est marqué par une véritable volonté de réduire la dette. Pour ce faire, il faut réduire les dépenses un petit peu partout. Les points listés dans les mesures importantes pour les collectivités sont :

- les bases cadastrales sur lesquelles est indexée une partie de notre fiscalité sont revalorisées de 0,9 %, ce qui ne couvrira vraisemblablement pas l'inflation ;
- la CNRACL, la cotisation à la caisse de retraite payée par les collectivités augmentera de 1,3 milliard d'euros, ce qui aura pour nous un impact direct sur les frais de personnel ;
- la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) qui vise à ponctionner les collectivités territoriales (Régions, Départements et Communes) quand l'État a besoin

- d'argent. Un reversement est ensuite réalisé progressivement. Pour cette année, les communes sont exemptées, c'est-à-dire qu'elles n'auront pas de ponction de DILICO, mais indirectement, les Départements et les Régions qui vont l'avoir ne nous feront pas payer, mais nous donneront moins ;
- l'enveloppe du fonds vert baisse aussi significativement de 1,2 à 0,8 milliard d'euros, ce qui signifie pour nous des subventions en moins ou plus difficiles à avoir ;
  - l'abondement de l'enveloppe de soutien aux Départements de 600 M€ est stable ;
  - la dotation de compensation de la réduction des bases des locaux industriels nous concerne un petit peu moins puisque nous ne sommes pas une zone extrêmement industrialisée. C'est une baisse qui va pénaliser en priorité les territoires industriels.

En un mot, les signaux ne sont pas très bons sur notre contexte.

### **Contexte financier de la Commune**

#### **❖ Section de fonctionnement**

##### **Dépenses de fonctionnement 2019-2025**

###### *Chapitre 11, dépenses générales*

Les dépenses générales augmentent sous l'effet cumulé des crises Covid, des crises de l'énergie et du fait des dépenses de facturation des prestataires, essentiellement pour l'activité périscolaire, qui ont été transférées du chapitre 65 au chapitre 11 en 2022 ou 2023.

###### *Chapitre 12, frais de personnel*

Ce chapitre est maîtrisé en termes de nombre d'effectifs, mais augmente naturellement ou de façon obligatoire, notamment la CNRACL.

###### *Chapitre 65*

Il a connu des hausses et des baisses sur la période. Il comprend toutes les subventions au CCAS, à l'ECP et au SDEHG. Les subventions versées aux associations ont été maintenues sur la période 2019-2025 et le seront ensuite.

##### **Recettes de fonctionnement 2019-2025**

Sur le contexte financier de la Commune, les recettes de fonctionnement sont basses et plutôt stables. Ce qui est quand même à noter, c'est le niveau. Si on rapporte au nombre d'habitants, on est à 402 euros par habitant à Pibrac contre 607 euros par habitant en moyenne dans des communes de la même strate.

Dans le même temps, la dotation générale, après avoir subi une baisse jusqu'en 2019, est revenue aujourd'hui au niveau d'avant-Covid, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

S'agissant de la dotation de solidarité communautaire, c'est là aussi plutôt une bonne nouvelle.

Les droits de mutation à Pibrac restent à un niveau assez bas. On ne peut pas dire qu'il y ait vraiment de tendance, mais la courbe baisse un peu. Les droits de mutation correspondent aux frais de notaire. C'est ce que nous recevons quand il y a des changements de propriétaires, des déménagements. Il est assez difficile d'évaluer ce qu'elle va être en 2026. Il y a, là aussi, une prudence à avoir de notre côté.

Les produits des services sont stables par rapport à 2024 et nous pouvons aussi partir sur une hypothèse de stabilité.

#### **❖ Section d'investissement**

##### **Dépenses d'investissement 2019-2025**

Le financement de l'école Maurice Fonvieille a commencé en 2021. Depuis, nous remboursons cette école, mais pas que, puisque d'autres investissements ont eu lieu : la ferme maraîchère, la réhabilitation d'équipements sportifs, l'achat de véhicules électriques pour la Mairie, le remplacement du camion de la cantine, des équipements de service de la police municipale, etc.

Le budget participatif de 10 k€ a été assez peu utilisé l'an dernier. En 2026, ce serait bien qu'il soit plus utilisé parce qu'il est proposé de le reconduire.

##### **Recettes d'investissement 2019-2025**

Elles sont très stables à un niveau relativement faible.

L'amortissement est relativement stable et pas très élevé. C'est normal parce que nous avons en partie absorbé l'école Maurice Fonvieille.

En 2025, la Commune a reçu 190 k€ de subventions correspondant à des projets aboutis ou en cours (essentiellement la ferme maraîchère).

Le reversement de la TVA représente quand même 134 k€. C'est assez important et assez mécanique. Plus nous dépensons en l'année N-1, plus nous recevons des remboursements de FCTVA l'année suivante.

Il n'y a pas eu d'emprunts en 2025.

### **Projection du Compte financier unique 2025**

#### **❖ Section de fonctionnement**

L'important est le résultat final (968 k€). Cela signifie que sur l'année, nous avons dépensé 968 k€ de moins que ce que nous avons reçu. C'est positif.

#### **Répartition des dépenses de fonctionnement**

Pour 100 euros de dépenses de fonctionnement, la Commune aura consacré :

- 24 euros pour les charges à caractère général ;
- 50 euros pour le personnel ;
- 1 euro pour les remboursements FPIC et SRU ;
- 19 euros pour les autres charges (subventions au CCAS, à l'ECP et aux associations) ;
- 1 euro pour les intérêts de la dette ;
- 5 euros pour les dotations aux amortissements.

#### **Résultat de clôture**

Le résultat de clôture s'élève à 968 k€, dont un report de 377 k€ de 2024. Le résultat de fonctionnement véritable de l'année 2025 est donc de 592 k€.

#### **❖ Section d'investissement**

Le résultat de clôture s'élève à -73 k€, dont -325 k€ de 2024, ce qui veut dire que le résultat d'investissement 2025 est positif de 252 k€ puisque nous n'avons plus que 73 k€ en négatif.

Concernant les restes à réaliser en investissement, il y a 341 k€ en dépenses et 77 k€ en recettes, soit 264 k€ de restes à réaliser en net.

S'agissant du résultat de clôture de l'investissement, si on compte le résultat en bas de page plus le reste à réaliser (252 k€ + 73 k€), nous obtenons 338 k€ de restes à réaliser. Ce qui est important puisque nous en tiendrons forcément compte pour le budget 2026.

#### **Affectation du résultat**

Le résultat de fonctionnement sur le CFU 2025 est de 968 k€.

Notre obligation est de couvrir les restes à réaliser, c'est-à-dire 338 k€.

Ce qui reste à reporter dans le 002 en recettes de fonctionnement sur l'année 2026 est de 631 k€.

### **Orientations budgétaires 2026**

Compte tenu du contexte international et de l'état de la Commune sur les dernières années et en 2025 ainsi de ce que nous souhaitons faire, les orientations pour construire le budget sont les suivantes :

- maîtrise des charges et soutien au CCAS ;
- augmentation des dépenses de fonctionnement au niveau de l'inflation (l'objectif n'est pas de les augmenter, mais de ne pas les augmenter plus que le niveau de l'inflation) ;
- priorisation des investissements durables favorisant la sobriété énergétique ;
- stabilisation de la fiscalité directe et pas d'augmentation des taux fonciers ;
- maintien des critères de trajectoire financière soutenables avec :
  - o une CAF brute qui permet de rembourser notre capital et les intérêts de la dette ;
  - o une CAF nette positive ;
  - o une capacité de désendettement qui, pour chaque année, reste en dessous des seuils d'alerte.

### **Programmation pluriannuelle 2025-2030**

C'est un peu plus compliqué parce qu'aujourd'hui personne n'a vraiment de boule de cristal. Nous allons bien entendu faire une programmation pluriannuelle, mais extrêmement prudente.

La première chose est que nous confirmons l'objectif de maîtrise des dépenses de gestion et le soutien à nos services publics en donnant plus de moyens, ou en tout cas, les moyens qu'il faut au CCAS. C'est une idée forte.

Nous prévoyons de consolider les investissements écoresponsables.

Les projets d'investissement que nous aurons de 2026 à 2032 devront pouvoir être présentés en fonction des financements nécessaires à l'équilibre financier.

Nos projets comprennent la réfection de l'école du Bois de la Barthe qui est intégrée dans la projection pluriannuelle de façon à voir l'effet qu'aura cette réfection sur le budget des années à venir.

#### **❖ Perspectives pour la section de fonctionnement**

##### Dépenses de fonctionnement

Les charges générales (chapitre 011) et les charges de gestion courante (chapitre 65) respecteront le cadre fixé pour le mandat. L'estimation des besoins qui sera faite avec l'ensemble des services sera remontée et arbitrée.

La masse salariale suivra le niveau de l'inflation.

Les subventions aux associations seront stables. La subvention du CCAS sera réévaluée chaque année pour tenir compte des besoins exprimés par le CCAS. Là aussi, compte tenu du contexte économique, on peut imaginer que la subvention d'équilibre au CCAS monte au cours des années qui viennent, pas de façon exponentielle, mais en tout cas, il paraît complexe qu'elle reste constante.

Les subventions d'équilibre de l'ECP seront revues année par année en fonction de son résultat sur les années précédentes et de ses projections des années à venir. Nous sommes là aussi prudents parce que c'est assez incertain d'une année à l'autre.

Les charges financières sont en baisse depuis 2026 parce que nous remboursons progressivement le capital de la dette. Elles évolueront en fonction des emprunts que nous ferons. Pour le très moyen terme, voire le court terme, ce sera l'école du Bois de la Barthe qui aura un impact.

##### Recettes de fonctionnement

Il faut être extrêmement prudent. On est globalement sur une moyenne d'augmentation de 1 à 1,2 %. Là, on voit 2,3 % et 2,8 % parce que ce n'est pas seulement l'augmentation que nous prévoyons des bases, mais aussi l'augmentation globale de notre montant de recettes de fiscalité dû aux constructions nouvelles. Ce n'est pas la fiscalité qui augmente, c'est qu'il y a un plus grand nombre d'habitants.

S'agissant des droits de mutation, nous prévoyons aussi une légère augmentation parce que nous sommes quand même à un niveau assez bas. On imagine mal que plus personne ne va déménager à Pibrac. Nous pensons quand même qu'il y aura toujours une dynamique qui va au moins rester, voire monter un petit peu. Nous prévoyons donc une légère augmentation des droits de mutation sur le calcul des exercices 2025-2030.

#### **❖ Perspectives pour la section d'investissement**

##### Dépenses d'investissement

Ces dépenses sont nécessaires au renouvellement usuel des infrastructures. Pour 2026 et les années d'après, nous prévoyons un budget de :

- 226 k€ dans lequel il y a l'ensemble des investissements du quotidien. Ce ne sont pas les investissements structurants, mais les investissements du quotidien.
- 74 k€ d'investissement dédiés à une ville durable (investissement « vert »).

Les investissements structurants comprennent la rénovation du groupe scolaire du Bois de la Barthe qui devra permettre de diminuer significativement la consommation énergétique de ce groupe scolaire qui est une passoire thermique d'après les pré-études qui ont été faites.

S'il y a d'autres projets, ils seront revus année par année lors de l'exercice de construction budgétaire pour les intégrer dans le budget. Il y aura une nouvelle programmation pluriannuelle à ce moment-là qui tiendra compte de l'ensemble des paramètres. Mais aujourd'hui, la programmation pluriannuelle telle que présentée dans le ROB

ne tient pas compte d'autres choses que le groupe scolaire du Bois de la Barthe, avec bien entendu un mix financement communal et subventions assez important puisque c'est un groupe scolaire.

#### Recettes d'investissement

Elles sont stables. En termes de programmation, ce n'est pas trop compliqué.

Le montant de reversement de la FCTVA est calculé mécaniquement en appliquant le taux de 16,404 %. La projection 2026 que nous pouvons faire aujourd'hui est de l'ordre de 62 k€, ce qui ne représente pas des remboursements conséquents. Nous avons davantage les années précédentes. Nous avons considérablement réduit nos dépenses, ce qui fait moins de TVA, donc moins de TVA remboursée.

S'agissant du groupe scolaire du Bois de la Barthe, la plupart des subventions sont encore à consolider.

L'excédent issu de la section de fonctionnement devra permettre de dégager de l'autofinancement. C'est l'hypothèse prise pour faire le calcul pluriannuel.

#### Les ratios financiers des grands équilibres

Ce tableau est à interpréter comme la photo de ce que devrait être une année, toutes choses égales par ailleurs. Cela permet de faire une projection.

La capacité de désendettement est de 4,1 ans en 2025, ce qui est vraiment très faible parce que le résultat sur l'année est exceptionnel, dû à un certain nombre de choses qui sont détaillées dans les tableaux que nous avons donnés. La capacité de désendettement est de 8,2 ans en 2026. Pour passer de 4,1 ans à 8,2 ans, il n'y a pas de magie, c'est simplement que si l'on faisait toutes les années de la même façon qu'on le prévoit en 2026, on aurait 8,2 ans. Tout comme pour 2025, si on faisait toutes les années comme nous avons fait en 2025, nous aurions une capacité de désendettement de 4,1 ans, à condition de ne pas emprunter autre chose.

J'attire tout spécialement l'attention sur la ligne CAF brute (ligne 6) qui doit être supérieure au montant du capital de la dette que nous devons rembourser chaque année. Cela nous donne donc une CAF nette (ligne 11) de 560 k€ en 2025, de 27 k€ théorique en 2026 et après, cela remonte. On obtient 27 k€ théorique puisque l'on considère que l'on aura zéro de reste à faire en 2026. Si l'on a du reste à faire en 2026, il viendra s'ajouter mécaniquement à ces 27 k€.

Il faut lire ce tableau avec précaution. Tel que nous l'avons prévu et avec les hypothèses que j'ai listées précédemment, nous sommes sur une trajectoire qui ne met pas du tout la Commune en danger sur les années qui viennent, en fonction de ce que nous connaissons aujourd'hui. Cet exercice est à faire tous les ans. Nous le referons l'année prochaine à la même date et nous reverrons tous les paramètres qui pourront influencer sur l'avenir. La programmation pluriannuelle et nos engagements devront changer pour maintenir la Commune de Pibrac en sécurité financière.

#### Éléments du budget prévisionnel 2026

##### ❖ Section de fonctionnement

Le budget des dépenses et le budget des recettes sont équilibrés à 9 M€.

Le chapitre 023, virement à la section d'investissement, s'élève à 423 k€ pour équilibrer le budget. En fait, nous n'avons pas besoin de 423 k€, c'est le résultat de 631 k€ que nous avons vu en 2025 qui est mis en investissement et qui permet d'avoir de la marge. Le besoin est de 338 k€, mais nous avons mis 423 k€ pour l'équilibre.

##### ❖ Section d'investissement

On retrouve les 423 k€ au chapitre 021, virement de la section de fonctionnement.

L'autofinancement prévisionnel 2026 s'élève à 423 k€ dans le budget, sachant que le besoin est de 338 k€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 540 k€.

On met en 2026 les opérations récurrentes pour 226 k€ plus 74 k€ pour les investissements durables, et puis les 10 k€ de budget participatif qui, on espère, sera un peu plus utilisé en 2026.

#### Budget de l'Espace Culturel Public (ECP) : analyse et perspectives

Nous avons eu une très bonne année 2025 puisque, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, les résultats sont positifs, respectivement de 67 k€ et 39 k€. Ces résultats positifs tiennent compte d'une dotation en 2025 de 380 k€.

### **Prévision d'affectation du résultat de l'ECP**

Compte tenu de la section de fonctionnement qui est excédentaire de 67 k€, de la section d'investissement qui est excédentaire de 39 k€ et du reste à réaliser de 39 k€ en dépenses et de 19 k€ en recettes, soit un total de reste à réaliser de -20 k€, c'est-à-dire un total négatif, c'est-à-dire qu'il reste de l'argent, nous n'aurons pas besoin d'affecter de l'excédent de la recette de fonctionnement pour couvrir les besoins en investissement de l'année prochaine. C'est pourquoi dans le petit tableau de prévision d'affectation du résultat, le chapitre 1068 est à zéro. Globalement, nous avons 20 k€ de plus.

Ce sera un choix de présenter un budget en excédent qui pourra venir couvrir des surprises que nous pourrions avoir pendant l'année sur l'ECP. Un excédent de 20 k€ peut venir couvrir quelques surprises qu'on peut avoir sur la programmation ou sur plein de choses qui peuvent tomber en panne.

### **Orientations 2026 pour l'ECP**

Le renouvellement du matériel scénique devra se poursuivre en 2026, à hauteur des recettes disponibles sur la section d'investissement de l'ECP. Nous maintiendrons l'équilibre sur l'ECP en 2026. Le projet de budget sur l'ECP a été revu il y a quelques semaines avec le Directeur de l'ECP. Il sera présenté plus tard lorsqu'il sera stabilisé.

Mme CORTIJO, Maire  
Nous passons aux questions.

M. BAUDET, Conseiller Municipal  
Madame le Maire, chers collègues, j'ai six points à aborder. Nous allons les faire un par un.

Mme CORTIJO, Maire  
C'est mieux.

M. BAUDET, Conseiller Municipal  
Pour chacun, je m'appuierai exclusivement sur les chiffres que vous nous avez présentés en les comparant au ROB et en les confrontant aux règles que l'on s'est données dans le règlement budgétaire et financier adopté ce soir.

Je commencerai par saluer ce qui mérite de l'être. Les dépenses de fonctionnement de Pibrac restent structurellement inférieures à celles des communes comparables. La masse salariale est également en deçà de la moyenne. L'encours de dette diminue. Ces résultats sont réels. Quand on vous demande si la commune va bien, la réponse est souvent : « Nous dépensons moins que nos voisines ». C'est vrai, mais ce n'est pas parce qu'on dépense moins que ses voisins qu'on n'a pas de problème. Un ménage peut avoir des dépenses raisonnables et se retrouver quand même en difficulté si ses revenus baissent pendant que ses charges augmentent. Ce qui compte, ce n'est pas de savoir si on fait mieux que le voisin, c'est de savoir si on peut tenir dans la durée.

Avant d'aborder le premier point, il y a à mon sens une petite coquille en page 3 où vous faites référence à l'analyse des comptes 2024. Je pense qu'on est plutôt sur 2025.

Le premier point concerne l'effondrement de l'épargne nette. C'est le fait le plus saillant de ce rapport et il est présenté sans que l'alarme soit clairement tirée. En 2025, la capacité d'autofinancement brute de la commune s'est élevée à 962 k€. La CAF nette, c'est-à-dire ce qu'il reste après le remboursement du capital de la dette, atteignait 560 k€. Ce sont de bons résultats, bien meilleurs d'ailleurs que ce que vous aviez vous-même prévu dans le ROB 2025 qui anticipait une CAF brute de seulement 435 k€. La commune a donc réalisé une performance en 2025 de plus du double de ses propres prévisions, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, mais cela pose aussi une question sur la fiabilité de la méthode de prévision. Car pour 2026, vous nous présentez à nouveau une CAF brute de 435 k€ et une CAF nette de 27 k€. 27 k€ sur un budget de 8 M€, c'est autant dire zéro, mais c'est positif. Cela signifie concrètement que si les dépenses dépassent les prévisions d'un seul pourcent - ce qui est courant - ou si une recette attendue n'arrive pas, la commune bascule en déficit d'autofinancement. La capacité de désendettement passe mécaniquement de 4,1 à 8,2 ans en une seule année, approchant dangereusement le seuil d'alerte de neuf ans que vous avez vous-même représenté sur vos graphiques. Ma question est simple : quelles mesures concrètes envisagez-vous pour éviter que cette trajectoire ne se poursuive en 2027 et 2028, années pour lesquelles la CAF nette projetée reste inférieure à 150 k€ ?

M. FAYE, Adjoint au Maire  
Tout d'abord, merci d'avoir souligné les efforts et les bons résultats de 2025. Comme vous l'avez dit vous-même, la CAF nette dans le tableau des prévisions pluriannuelles était de 12 k€ et nous avons fait beaucoup plus pour un certain nombre de choses, dont les restes à réaliser, puisque tel qu'il est construit, le tableau ne comprend pas les restes à réaliser. Maintenant, si je prends en 2026, nous avons 27 k€. C'est dans le cas où nous réalisons tout et que nous avons un taux d'exécution autour de 97 %. C'est-à-dire que nous n'avons aucun reste à réaliser, ce qui n'est pas possible. Nous avons toujours entre 200 et 300 k€ de restes à réaliser sur une année. Terminer en

CAF nette négative est donc extrêmement improbable sur l'année qui vient. C'est la façon dont est construit le tableau. C'est ce que j'expliquais tout à l'heure, la façon de le lire doit nous amener à la prudence. Quand on lit l'ensemble des chiffres, les 27 k€, c'est si en 2026, nous faisons tout exactement comme nous l'avons prévu, sachant que nous sommes assez conservateurs sur les montants que nous avons pu mettre, notamment sur le chapitre 011 où nous avons pris un taux d'exécution de 97 % alors que nous avons eu 91 % en 2025. Nous avons donc été très conservateurs sur les montants. Si nous faisons tout, que nous dépensons tout et qu'il y a zéro reste à réaliser, nous aurons 27 k€, donc c'est vraiment très, très improbable.

Donc, dans les mesures à prendre, c'est relativement simple. Tous les ans, à ce moment-là, et même un peu avant, nous devons regarder entre nous où nous en sommes dans la transparence et tout au long de l'année, c'est piloter l'ensemble des charges pour être certain de ne pas dériver et de ne pas avoir une CAF nette négative, mais c'est extrêmement improbable compte tenu du fait qu'il y aura du reste à réaliser en 2026.

M. BAUDET, Conseiller Municipal

Je comprends par rapport aux chiffres, mais je pense quand même qu'entre le ROB 2025 et 2026, on arrive à une erreur de plus de 120 % de prévision. On est bien sûr de la prévision, mais on est peut-être sur-conservateur. Il faut parfois l'être et moi, je suis plutôt pour une gestion de bon père de famille, mais là, avec 120 % d'erreur, on est au-delà de la gestion en bon père de famille.

M. FAYE, Adjoint au Maire

On peut effectivement dire que c'est une erreur. On n'est pas à 12, on est à plus de 500. En fait, ce n'est pas une erreur, c'est la façon dont c'est construit. On construit vraiment le pire cas. Le montant de 27 k€, c'est le pire cas, donc c'est au contraire extrêmement prudent. Vous parlez de gestion de bon père de famille, c'est vraiment le cas. C'est pour être vraiment certain que la famille pibracaise ne soit jamais en insécurité financière. C'est pour cela que nous prévoyons le pire cas. Le montant de 27 k€ n'est pas une prévision sur laquelle nous allons essayer de faire 27 k€. Nous allons bien entendu faire plus que 27 k€ parce qu'encore une fois, nous allons être très économes. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, dans la section d'investissement, les 338 k€ nécessaires sont largement couverts, et il y a même de la marge. Il y aura également du reste à réaliser. L'idée est que même s'il nous arrive une catastrophe - ce qui est possible dans le monde actuel - nous savons y faire face et là, nous finirions à 27 k€. Ce serait grave, mais ce n'est vraiment pas l'idée.

M. BAUDET, Conseiller Municipal

Le deuxième point concerne le chapitre 12 relatif aux charges de personnel qui représentent 50 euros sur chaque centaine de dépenses de fonctionnement. C'est de loin le premier poste du budget. Ce poste progresse de 250 k€ entre le réalisé 2025 et le proposé 2026, soit une hausse de 6,6 %. L'inflation retenue par le ROB pour 2026 est de 1,3 %. L'écart est donc de plus de cinq points. Le rapport justifie cette hausse par trois éléments : les avancements de carrière, les mesures d'adaptation des conditions de travail et - je cite - une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Ce sont des formulations légitimes, mais elles ne constituent pas une justification budgétaire. La GPEC est un outil sérieux qui suppose un tableau des effectifs en équivalent temps plein, une projection des départs en retraite, un plan de recrutement détaillé et rien de tout cela ne figure dans ce rapport. Or, nous savons, grâce au contexte national que vous décrivez vous-même, qu'une partie de cette hausse est purement mécanique et non discrétionnaire. La hausse de trois points du taux de cotisations patronales (CNRACL) décidée par l'État représente pour une commune de la taille de Pibrac un surcoût de l'ordre de 55 à 60 k€, c'est une dépense contrainte imposée de l'extérieur sur laquelle vous n'avez aucune prise. Mais les 195 à 200 k€ restants relèvent de vos propres choix de gestion et sur ces choix, nous n'avons aucun élément. Ma question est donc la suivante : pouvez-vous nous présenter la décomposition des 259 k€ de hausse du chapitre 12 entre, d'une part, la hausse réglementaire des cotisations CNRACL et d'autre part, les avancements automatiques, les éventuelles créations de postes et les mesures indemnitaires décidées par la collectivité ?

M. FAYE, Adjoint au Maire

Vous comparez un budget à un réalisé alors que l'on compare en général un budget à un budget. Là, on n'est plus sur 260 k€, mais sur 150 k€, donc on n'est plus sur 6,6 %, mais sur beaucoup moins. Pour expliquer ces 150 k€, en travaillant de budget à budget pour comparer des choses qui sont comparables, il y a :

- comme vous l'avez dit, la caisse de retraite pour 58 k€ ;
- les assurances pour 32 k€ ;
- la dernière année d'harmonisation des primes qui a commencé il y a trois ans pour mettre de l'équilibre dans la gestion du personnel ;
- les avancements et la participation mutuelle.

Nous vous donnerons le détail si vous le souhaitez, non pas sur les 260 k€, parce que cela n'a pas de sens de comparer le réalisé au budget, mais sur la partie budget à budget.

M. BAUDET, Conseiller Municipal

L'idée est vraiment d'avoir ce détail, car il n'est pas facile de comparer les chiffres sans ces détails. De manière plus générale, nous aurions aussi apprécié d'avoir le tableau des effectifs dans le ROB.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Il existe, il n'est pas modifié, c'est peut-être un peu trop précis pour le ROB, mais en tout cas, il n'y a pas d'évolution du nombre d'agents.

M. BAUDET, Conseiller Municipal

Ou du moins en tout cas pour le budget.

Le troisième point est un petit point technique. Il faut juste un éclaircissement. Les rapports d'orientations budgétaires 2025 et 2026 comportent un tableau d'extinction de la dette identique. Ce tableau indique que les intérêts de la dette en 2026 s'élèvent à 62 945 euros. Ce chiffre est contractuel. Il découle directement des emprunts en cours. Il est donc connu avec précision. Or, le budget proposé inscrit 72 946 euros en charges financières, soit environ 10 k€ de plus que le montant contractuel. La dette diminue régulièrement et aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2026. Il n'y a donc pas de raison objective pour laquelle ce poste augmenterait. Il peut bien sûr s'agir d'une simple erreur de report ou d'une marge de précaution que les services ont souhaité conserver. Nous ne le savons pas précisément parce que le rapport ne l'explique pas. Ma question est donc simple et ne demande qu'une clarification : pouvez-vous nous confirmer l'origine de cet écart de 10 k€ entre le montant contractuel des intérêts 2026 et le montant inscrit au budget ? S'il s'agit d'une provision de prudence, elle devrait être documentée comme telle, conformément au principe de sincérité budgétaire rappelé par notre règlement budgétaire et financier. S'il s'agit d'une erreur, il faut la corriger avant le vote du budget primitif. Un petit complément : nous apprécierions aussi de voir détailler le poste de charges spécifiques.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Sur l'intérêt de la dette, je n'ai pas la réponse, je ne sais pas si Monsieur SAUVAGE a la réponse. (*Monsieur SAUVAGE lui indique la réponse*). Je ne savais pas. Maintenant, je sais. Ce sont des crédits qui ont été rajoutés. C'est une ligne de trésorerie. C'est donc une marge.

Mme CORTJO, Maire

Ce n'est pas une erreur.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Non, ce n'est pas une erreur. Cela pourrait, mais ce n'en est pas une

M. BAUDET, Conseiller Municipal

Par contre, cela veut dire que cela a été documenté et justifié dans le ROB.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Je ne sais pas si c'est documenté dans le ROB. En tout cas, c'est documenté dans la maquette budgétaire qui suivra.

M. BAUDET, Conseiller Municipal

Cela devrait quand même l'être dans le ROB. Et sur les charges spécifiques ?

M. FAYE, Adjoint au Maire

Je n'ai pas en tête le détail de toutes les charges spécifiques, elles sont documentées également, ce sont plusieurs pages.

M. BAUDET, Conseiller Municipal

De même, ce serait intéressant parce que ce sont des lignes séparées dans le budget. Le montant s'élève à 15 k€, il serait intéressant de savoir ce qu'il y a dedans. Ce qu'il faut, c'est qu'on ne se trouve pas dans quelque chose d'un peu fourre-tout, comme une provision de prudence. Pour le coup, il faut l'adresser.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Nous vous répondrons sur les charges spécifiques.

M. BAUDET, Conseiller Municipal

Merci. Le quatrième point concerne la pénalité SRU. Le chapitre 014, atténuation de produit, passe de 91 k€ en réalisé en 2025 à 165 k€ proposés en 2026. C'est une hausse de 81 %, soit 74 k€ supplémentaires en une seule année. Avant même de parler de 2026, permettez-moi de revenir sur 2025, car cette hausse aurait dû être anticipée et elle ne l'a pas été. Le ROB 2025 que vous nous avez présenté il y a un an dans cette même salle prévoyait une

diminution de cette ligne de 42 k€. Je cite le document : « *Les atténuations de produits sont anticipées en diminution de 42 k€* ». Non seulement cette diminution ne s'est pas produite, le réalisé 2025 est de 91 k€, contre 106 k€ budgétés, ce qui est certes en légère baisse, mais surtout, le ROB 2026 nous annonce maintenant une explosion de cette même ligne à 165 k€ en l'imputant à une aggravation des obligations SRU. Cela signifie que la situation SRU de Pibrac se dégradait déjà lorsque vous nous présentiez le ROB 2025, sans que ce risque soit mentionné. La question que cela pose n'est pas anodine : disposiez-vous alors de l'information ? Et si oui, pourquoi ce risque financier n'a-t-il pas été signalé au Conseil municipal de l'an dernier ? Et cette pénalité, selon votre propre PPI, est appelée à progresser encore dans les années à venir. Elle est désormais d'une ampleur telle qu'elle représente à elle seule une part considérable de la CAF nette projetée pour 2026 de 27 k€. Ce qui nous amène à la question de fond, et c'est là que le ROB est le plus silencieux, nulle part dans ce rapport ne figure la réponse à la question la plus élémentaire et qui intéresse au final les Pibracais : où seront construits les logements sociaux qui permettront à Pibrac de se rapprocher de ses obligations légales ? Sur quels terrains ? Avec quel bailleur social ? Dans quel calendrier ? Ces questions ne sont pas idéologiques, elles sont financières. Nous avons donc deux questions :

- Pourquoi le risque d'aggravation de la pénalité SRU n'a-t-il pas été signalé dans le ROB 2025 alors que la situation du déficit de logements sociaux était nécessairement connue ?
- Existe-t-il aujourd'hui un programme identifié avec des terrains localisés et un bailleur social pressenti ?

M. FAYE, Adjoint au Maire

S'agissant de la question préalable de l'augmentation de la pénalité SRU sur 2026, il s'agit d'une estimation réaliste.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur NOUVEL.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Si vous voulez bien, je peux apporter quelques précisions sur ce sujet. Vous posez la question de savoir où seront construits les prochains logements sociaux pour combler le retard que nous avons. Effectivement, nous avons du retard, mais en début de mandature précédente, nous étions partis avec environ 10,5 % de logements sociaux réalisés. Je rappelle que ce pourcentage représente le nombre de logements réalisés sur le nombre de logements identifiés par la préfecture sur la commune de Pibrac. Nous sommes aujourd'hui à 13,5 %. C'est nettement insuffisant puisque l'objectif à atteindre est de 20 %.

Pour revenir à la question que vous posez, le projet immobilier qui doit être construit sur la zone de Mesplès, c'est-à-dire environ 300 logements, comptera 35 % de logements sociaux conformément aux dispositions du PLUi-H, ce qui fait environ 105 logements sociaux, ce qui devrait déjà combler le décompte triennal puisque, comme vous le savez peut-être, nous sommes tenus de respecter un objectif triennal d'atteinte des logements sociaux. Dans le calendrier, il faut bien sûr que le permis d'aménager soit autorisé, que les bailleurs sociaux qui sont pressentis aujourd'hui (Altéal et Les Chalets) puissent déposer des demandes de financement qui sont agréées par la préfecture. Je peux compléter si vous le souhaitez.

Mme CORTIJO, Maire

Le délai peut-être ?

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

En termes de délai, je vais me tourner vers notre adjoint à l'urbanisme, je dirais que nous entamons avec le lotisseur l'élaboration du permis d'aménager qui lui permettra de démarrer ensuite les travaux ultérieurement. Des contraintes réglementaires et notamment écologiques auxquelles le lotisseur est tenu sont à respecter vis-à-vis de la préfecture. Et là, on ne maîtrise pas tout, mais on est sur un horizon de 2 à 3 ans.

Mme CORTIJO, Maire

Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Juste une petite précision par rapport à ce qui vient d'être dit, le déficit de logements sociaux ne date pas de la mandature précédente à la vôtre. C'était déjà un problème de longue date sur la commune. Nous trainons tous cette dette.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Oui, Madame BASQUIN, il est certain que nous partons de loin. Il est difficile de rattraper puisque nous sommes tenus à un taux de 20 %. Nous demandons chaque fois 35 % de logements sociaux de façon à rattraper progressivement ce handicap.

M. BAUDET, Conseiller Municipal

Il y a quand même un point pour lequel je n'ai pas de réponse et d'explication. Comment passe-t-on de la diminution de -42 k€ à +74 k€ ? On peut encore être dans une estimation de réserve, mais je ne comprends pas le calcul. J'aimerais bien comprendre.

Mme CORTIJO, Maire

Je vais vous répondre. Ce calcul, effectivement, c'est de la prudence, mais ce sont surtout des informations que je suis allée chercher puisque si nous n'atteignons pas notre quota, non seulement nous avons des pénalités, mais comme je l'ai dit souvent lors de la dernière campagne électorale, lorsque nous n'avons pas assez de logements, les préfets préemptent, donc je suis très, très prudente. Si vous divisez cette somme, vous retrouvez la somme initiale, c'est-à-dire 74 k€, je crois. Nous avons préféré la doubler, car on ne sait jamais. Je pense que le préfet ne fait pas de cadeaux, ni à nous, ni à vous, ni à personne, donc nous sommes très prudents. Nous préférons l'envisager que de nous retrouver le bec dans l'eau. Vous ai-je répondu, Monsieur BAUDET ?

M. BAUDET, Conseiller Municipal

J'entends, mais on se dit que le budget doit être sincère. Il ne s'agit pas non plus d'être sur-prudent. On parle quand même d'une hausse de 80 %.

Mme CORTIJO, Maire

Oui, nous sommes sur-prudents, c'est notre choix. Nous sommes prudents. Nous passons au cinquième point, Monsieur BAUDET ?

M. BAUDET, Conseiller Municipal

Oui. Le projet de rénovation de l'école du Bois de la Barthe est le grand projet d'investissement du mandat. La PPI lui consacre près de 4 M€ sur la période 2026-2029, avec un pic en 2027 de 2 597 000 euros. Je ne vois pas d'autres investissements : pas d'équipement sportif, pas de cynodrome, pas de boulodrome. C'est votre choix d'investissement sur le mandat, mais il soulève plusieurs questions de forme et de fond.

Sur la forme, c'est peut-être une erreur de notre côté, mais nous n'avons pas vu d'autorisation de programme votée sur cet investissement et aucun échéancier de crédits de paiement n'est présenté. Le 27 avril, nous risquons de voter une PPI qui engage une commune sur 4 M€, sans cadre juridique que nous nous sommes nous-mêmes imposé.

Sur le fond, l'année 2027 est celle du pic de dépenses. Le tableau de bord prévoit cette année-là 2 M€ de subventions d'investissement, c'est de loin le montant le plus important de toute la PPI sur six ans. Or, ces 2 M€ n'apparaissent sans aucune justification, ni financeur, ni dispositif, ni taux de subventionnement, ni stade d'instruction du dossier. Si ces subventions n'arrivent pas ou si elles arrivent en 2028 plutôt qu'en 2027, le fonds de roulement de la commune tombera à un niveau critique. Le ROB ne comporte aucune analyse de ce scénario de risque. Ma question est donc double :

- quand le Conseil municipal sera-t-il saisi de la délibération distincte portant l'autorisation de programme pour le Bois de la Barthe ;
- les 2 M€ de subventions inscrits en 2027 correspondent-ils à des dossiers déposés, à des notifications reçues ou à des espoirs de financement non encore formalisés ?

M. FAYE, Adjoint au Maire

Sur la première question, comme le programme n'est pas lancé, il n'y a pas d'autorisation de programme. La délibération sera faite avant.

Sur la réalité des subventions, du budget et des montants, une étude préliminaire nous a permis de faire ce chiffrage. Des prévisions de subventions réalistes doivent être consolidées, comme c'est indiqué dans le ROB. Plutôt que de donner des hypothèses au niveau du ROB qui ne seraient que des hypothèses, ce que nous avons dit et ce dont nous sommes sûrs, c'est que la consolidation de ces financements se ferait sur l'année 2026 pour pouvoir lancer le projet en toute sécurité.

Mme CORTIJO, Maire

Si je peux me permettre, je veux ajouter qu'il ne vous a pas échappé qu'il y a eu des élections municipales et donc dans toutes les institutions (Département, Région), il y a du mouvement puisqu'il y a des réélections avec des candidats conseillers municipaux qui doivent après aller siéger également, notamment à Toulouse Métropole. Ils n'ont pas encore autorisé, ils attendaient les élections municipales. C'est pour cela que vous n'avez pas tous les éléments et que nous n'avons pas tous les éléments. J'ose espérer que nous allons les avoir au moins avant l'été.

M. BAUDET, Conseiller Municipal

Je n'ai pas de souci à ce qu'il n'y ait pas tous les éléments, sauf que là, c'est sur le budget. Normalement, nous devrions les avoir pour pouvoir voter ce budget.

Mme CORTIJO, Maire

Mais je viens de vous dire que nous n'avons pas tout eu. Il y a eu le Conseil municipal, il faut que toutes les instances se mettent en ordre de marche.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Ce qui est indiqué concerne la prévision pluriannuelle. Ce débat, c'est pour voter un budget. Le budget, c'est vraiment ce que l'on vote. La prévision pluriannuelle, c'est ce que l'on revoit tous les ans pour voir un petit peu où l'on va. Vos remarques vont dans ce sens en questionnant le « où on va ». Mais sur ce point-là, pour savoir vraiment où l'on va, il faut en 2026 avoir le dossier complet qu'on pourra mettre au budget quand il sera complet.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Si nous prenons un peu de recul et regardons un petit peu en arrière, pendant six ans, conformément à la réglementation, nous avons proposé à la fois des plans de financement et intégré les bases budgétaires sur les autorisations de programme et les crédits de paiement. Même le recours qu'avait intenté Monsieur COSTES sur l'insincérité n'a pas fonctionné, donc n'ayez crainte, le moment venu, le Conseil municipal disposera de l'ensemble du dossier. Là, nous ne sommes pas dans le budget, nous sommes dans la prévision, il y a des aléas et je peux vous assurer que le 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances montera les dossiers pour que tout soit bien proposé au vote de notre Conseil municipal.

M. BAUDET, Conseiller Municipal

Je n'ai aucun souci là-dessus. Le seul point est qu'à un moment donné, nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire et cela mérite d'être souligné.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Tout à fait. Encore une fois, le formalisme et la confiance dans ce que nous mettons doit être sur le budget 2026. Après, cela ne veut pas dire qu'il faut faire n'importe quoi. Bien entendu, ce n'est pas ce que nous faisons. Nous sommes très prudents comme vous le dites et je dirais même que nous sommes un peu trop prudents. Mais écoutez, si nous sommes trop prudents et que nous nous rendons compte l'année prochaine à cette heure-ci que nous avons été trop prudents, je dirais tant mieux, nous pourrions utiliser l'argent que nous n'aurons pas dépensé sur des investissements dont Pibrac a certainement besoin. Mais nous ne pouvons pas, d'ores et déjà, faire des prévisions extrêmement optimistes ou même moyennement optimistes compte tenu de l'état du monde. Cela, nous ne pouvons pas le faire.

Mme CORTIJO, Maire

Sixième point ?

M. BAUDET, Conseiller Municipal

Sur la trajectoire financière à horizon 2030. C'est mon dernier point. Je voudrais terminer en abordant un sujet que votre rapport effleure sans jamais le nommer clairement : le risque que les dépenses de fonctionnement rejoignent, puis dépassent les recettes de fonctionnement avant la fin du mandat. Votre propre tableau de bord PPI nous donne les éléments nécessaires pour examiner cette trajectoire sérieusement. Il repose sur un scénario unique, celui où tout se passe exactement comme prévu : recettes conformes aux hypothèses, dépenses maîtrisées, subventions reçues dans les délais, pénalités SRU stables, masse salariale sans dérapage, mais que se passe-t-il si l'un de ces éléments dévie légèrement de la trajectoire prévue ? Votre rapport ne répond pas à cette question. Il ne contient aucune analyse de risque, aucun scénario alternatif, aucun plan de retour à une épargne suffisante si la réalité s'écarte des prévisions.

Permettez-moi maintenant de vous exposer ce que donne un scénario qui ne suppose aucune catastrophe, mais simplement une accumulation de légères déviations.

Premier facteur : la masse salariale qui dérape seulement d'un demi-point par an au-delà de vos prévisions. Ce n'est pas un scénario catastrophe. C'est l'équivalent d'une création de poste, d'une nouvelle hausse de cotisation employeur. Nous avons vu cette année que la CNRACL a augmenté de trois points sur décision nationale, sans que la commune en soit prévenue longtemps à l'avance.

Deuxième facteur : la pénalité SRU continue de progresser de plus de 15 points. La pénalité SRU passe donc de 60 k€ environ en 2025 à 134 k€ estimés. C'est plus du double en une seule année et selon votre propre PPI, elle

est appelée à progresser encore dans les années suivantes. Aucun document soumis ce soir ne nous dit quand et comment cette trajectoire sera stoppée.

Troisième facteur : la dotation globale de fonctionnement (DGF) reste gelée en valeur nominale au-delà de 2026 et l'annonce du gouvernement pour 2026 et la trajectoire des finances publiques nationales ne laissent pas présager de générosité supplémentaire dans les années suivantes.

Quatrième facteur : les recettes périscolaires se stabilisent plutôt qu'elles ne progressent, ce qui est plausible compte tenu de l'évolution démographique.

Aucun de ces quatre facteurs n'est improbable. On dirait même que c'est le scénario le plus vraisemblable. Et pourtant, en les combinant, on obtient une trajectoire où les dépenses de fonctionnement rejoignent les recettes de fonctionnement. Concrètement, cela signifierait que la commune ne dégage plus d'épargne brute, ne peut plus rembourser sa dette sur ses propres ressources, ne peut plus investir sans emprunter davantage et ne peut plus faire face au moindre imprévu (une réparation urgente, un sinistre, une décision nationale) sans se retrouver en difficulté financière. Je ne dis pas que c'est un scénario certain, je dis juste que c'est plausible et que votre rapport n'en dit mot. Ma question est donc la suivante : avez-vous réalisé une analyse de risques de votre trajectoire financière ? Et si oui, pouvez-vous la partager au Conseil municipal ? Si la réponse est non, si ce rapport repose sur un scénario unique présenté comme une certitude, quelles mesures correctrices envisagez-vous d'activer dès 2026 si la CAF nette s'avère inférieure à 27 k€, déjà très insuffisants ?

M. FAYE, Adjoint au Maire

Ce sont beaucoup de questions et beaucoup de points ! En fait, si je comprends bien votre inquiétude, et l'inquiétude que nous pouvons tous partager, c'est que va-t-il se passer dans les années qui viennent si tout ne se passe pas du tout comme prévu ? Parce que ce que vous avez cité n'est pas probable, mais c'est plausible. Pour anticiper cette dérive, la PPI est construite avec un taux d'exécution assez élevé, bien plus élevé que le taux d'exécution nominal. La PPI, elle-même, dans sa construction pluriannuelle, anticipe par nature ces risques.

Pour réaliser l'analyse de risques, il faudrait avoir des scénarios. Vous en avez listé un certain nombre, mais il est à peu près probable que le scénario qui arrivera sera un scénario auquel nous n'aurons pas pensé. La meilleure façon de faire face à ce risque lorsqu'il arrive, c'est d'avoir la souplesse. C'est bien ce que nous proposons dans notre budget : de la prudence, un pilotage tout au long de l'année pour savoir où nous en sommes des dépenses et, comme toujours, une révision sérieuse chaque année des perspectives pluriannuelles en fonction des hypothèses et des risques du moment tels qu'on peut les voir, mais toujours en restant très, très prudent sur le taux d'exécution et sur les montants globaux attribués à chaque ligne du budget. Les trois lignes qui sont à piloter avec rigueur sont les chapitres 011, 65 et 012. Le chapitre 012 est plus facile à piloter puisque c'est presque mécanique, sauf augmentation imposée par l'État. Globalement, les risques auxquels nous devons faire face sont probablement des risques que nous ne connaissons pas aujourd'hui et que nous sommes incapables de mesurer. La meilleure façon de faire, c'est d'être souple et de savoir où on en est par le pilotage et pouvoir anticiper d'année en année.

M. BAUDET, Conseiller Municipal

OK, je peux conclure sur cette partie. Au final, nous avons examiné six sujets. Pris ensemble, ces points dessinent une trajectoire qui se resserre d'année en année. Vous dites que l'analyse de risques ne doit pas y être, mais au final, il faut quand même qu'il y en ait une. Je suis désolé, mais c'est un minimum. On ne sait pas comment cela va être redressé si jamais il y a le moindre hic. Vous dites que vous allez le faire en temps réel, ou du moins piloter. J'ai tendance à dire heureusement, mais à l'étape d'un budget, on a besoin de savoir s'il y a des scénarios. Et les scénarios, on peut en mettre sur la table. J'en ai dessiné un, on peut les travailler ensemble.

Ensuite, je veux juste te dire un dernier mot sur la méthode. Au final, une partie de ces questions aurait pu être examinée en amont dans une commission des finances. Nous en avons demandé la création. Elle nous a été refusée. Des questions qui auraient pu être traitées sereinement en amont doivent être posées publiquement en séance. Je ne trouve pas cela très satisfaisant. En tout cas, ce n'est satisfaisant pour personne. Les Pibracaises et les Pibracais méritent une transparence complète sur la situation financière de leur commune. Le Conseil municipal mérite des outils pour exercer son mandat de contrôle et le règlement budgétaire et financier doit être effectivement adopté. Il engage la majorité comme l'opposition. C'est dans cet esprit que nous aborderons le vote du budget primitif. Je vous remercie.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Tout d'abord, je ne peux qu'être d'accord avec vous sur la situation inconfortable de préparer un budget en début de mandat, y compris pour la nouvelle équipe. Néanmoins, dans un fonctionnement nominal qui n'est pas celui de la première année, il y aura une commission permanente dans laquelle tous les points que vous venez de citer

ce soir seront vus dans le détail en amont du Conseil municipal et nous accorderons une attention vraiment particulière sur le fait d'apporter les réponses à vos questions ou les non-réponses si nous n'avons pas de réponse, mais en tout cas, d'avoir la transparence au cours de cette commission permanente qui sera préalable au budget. Cette année, c'est vrai, ce n'est pas confortable et je suis d'accord avec vous là-dessus.

Mme CORTIJO, Maire

Pour revenir sur le point de la transparence, effectivement cela a été transparent ce soir puisque vous avez posé vos questions autour de la table. Nous vous avons écouté et les Pibracais qui sont sur YouTube vous ont également écouté alors que, en commission, que ce soit d'urbanisme ou de finances, ce n'est qu'une poignée d'élus. J'aime ce que nous avons fait ce soir, nous en avons discuté, nous vous avons répondu – peut-être pas sur tous les points, vous n'êtes peut-être pas satisfait sur tout, mais nous nous tenons à votre disposition. Ce n'est pas parce que l'on n'est plus au Conseil municipal ou qu'on n'a pas de commission, nous pouvons répondre à vos questions, vous pouvez venir à la Mairie prendre rendez-vous avec notre adjoint aux finances ou avec le personnel RH ou comptable. Il n'y a aucun problème, Monsieur BAUDET. Moi, je n'en vois aucun. Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Il y a encore un petit débat à mener, c'est celui de l'ECP, même si nous avons eu une réunion hier soir, puisque des éléments ont été apportés. Mais auparavant, puisque vous parlez d'adjoint aux finances, on suppose que c'est Monsieur FAYE qui a eu la délégation d'adjoint aux finances puisqu'en fait, vous ne nous avez pas indiqué les délégations de vos adjoints. Pourriez-vous les préciser ? Nous avons également supposé que Monsieur PAYAN serait à l'urbanisme.

Mme CORTIJO, Maire

Je ne vais pas vous dire que c'est de ma faute parce que je ne vais pas quand même tout prendre. Certains arrêtés n'étaient pas prêts ou ont été modifiés, mais vous aurez toutes les informations. Madame THERY, si vous voulez ajouter certains points.

Mme THERY, Directrice générale des services

Je vous remercie, Madame le Maire. Effectivement, les arrêtés signés sont envoyés au contrôle de légalité et seront transmis sous peu à l'ensemble des conseillers municipaux. Il en reste trois à signer, mais vous allez être destinataire de l'ensemble des arrêtés de délégation et de chacun des domaines d'intervention des adjoints.

Mme CORTIJO, Maire

À ce titre, je remercie le service juridique et Madame la DGS pour ce travail relatif aux arrêtés parce que ce n'est pas évident.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

S'agissant de l'ECP, nous souhaitons quelques précisions complémentaires. Je voudrais revenir sur la capacité de prévision parce que vous avez affiché des résultats positifs. Et là encore, si on fait appel au passé, c'est que la dotation a été supérieure, et vous l'avez mentionné, mais, de mémoire, on avait aussi une sous-estimation de la billetterie puisque vous étiez partis sur une estimation des recettes avec un taux de remplissage à 50 %, ce qui d'après moi était une prévision quand même prudente - je n'engage que moi puisque j'étais la seule de l'autre côté par le passé. La prudence, c'est bien, mais pas de la prudence rajoutée à de la prudence et surtout sur un budget dont on sait qu'il n'est pas facile puisque la billetterie est quand même quelque chose de très complexe à appréhender. Néanmoins, je me souviens vous avoir fait remarquer que la vie dans les théâtres et les cinémas repartait. Elle est bien repartie, notamment si on en juge ce qu'il s'est passé cette semaine pour Céline DION, même si, on peut s'en douter, elle ne viendra pas à Pibrac. C'est beau d'afficher un budget positif, mais dans quelle mesure n'avez-vous pas été un peu trop prudents ? Ne repart-on pas comme cela pour 2026, sachant qu'il y a une petite erreur dans les documents qui nous ont été fournis hier, car on parle d'un report du budget 2025 ? Cela avait été notifié, mais je le reprécise ici. Pour pouvoir faire la comparaison entre les différents exercices, c'est pareil, dans votre exposé, les restes à réaliser sont une fois pris en compte, puis plus pris en compte. On ne sait pas, ou en tout cas, je n'ai pas compris, ce qui ne serait pas remis dans le budget de l'ECP cette année. Et où l'argent part-il s'il n'est pas réinvesti ? Est-ce rapatrié d'office dans le budget de la Commune et auquel cas, à quel endroit ?

M. FAYE, Adjoint au Maire

Là aussi il y a beaucoup de questions, je vais essayer de répondre le plus clairement possible. Je vais commencer par la dernière sur les restes à réaliser qui sont réintégrés ou pas réintégrés. Au niveau du budget, ils sont réintégrés et le choix d'affectation fait partie intégrante du budget lui-même. On le sait et c'est réintégré. Là où j'ai dit qu'ils étaient intégrés uniquement pour l'année 2026, c'est pour l'exercice PPI, ce n'est pas pour le budget lui-même. Je l'ai souligné parce qu'il faut bien mettre quelque part ces 341 k€ que nous devons réintégrer pour

2026. Visiblement, je n'ai pas réussi, mais j'ai essayé d'expliquer comment on pouvait lire ce PPI malgré cette réintégration des 341 k€. Ce n'est donc que pour le PPI et la lisibilité de l'ensemble.

S'agissant de l'ECP, les 67 k€ et les 39 k€ sont réintégrés et tel que nous le prévoyons aujourd'hui pour l'ECP, le budget sera prévu en excédent. Nous pouvons proposer un budget en excédent.

S'agissant de votre commentaire sur est-ce que nous ne sommes pas un peu trop prudents, l'an dernier, la subvention de la commune à l'ECP était de 380 k€, donc compte tenu des bons résultats, elle sera de 340 k€ cette année, donc un peu moins. Malgré tout, un spectacle, cela bouge et on constate une reprise de théâtre et une amélioration. Nous laisserons quand même le budget en excédent pour pouvoir nous en servir s'il y en a besoin.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions parce qu'il y en avait plusieurs, mais en tout cas, j'ai essayé.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, mais nous regarderons quand nous aurons tous les chiffres parce que dans les éléments qui nous ont été transmis, nous n'avions pas le détail de la billetterie, etc. Nous verrons la prochaine fois. Pour moi, ce n'est toujours pas totalement clair sur le report de l'affectation de l'année N-1 en investissement comme en fonctionnement. Est-ce une ligne complémentaire ou est-ce dans les recettes ? En 2023-2024, les résultats de l'année précédente étaient réimputés et là, sur les documents qui nous ont été fournis, je ne sais pas si cela a été englobé quelque part. J'ai un doute.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Vous parlez de l'affectation du résultat 2024 ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Je n'ai pas la réponse. J'ai répondu sur l'affectation du résultat 2025.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Nous en échangerons d'ici le prochain ECP et le prochain budget. Ensuite, nous sommes là pour parler d'orientation. Désolée, permettez-moi de le dire, mais l'orientation concernant l'ECP est quand même assez vide. On n'a que des possibilités d'investissement sur le matériel. Il n'y a pas de ligne directrice, comme vous nous l'avez présenté sur la Commune, sur quelle sera la trajectoire, la programmation à venir, etc. Tout à l'heure, vous avez dit que pour la Commune, c'était difficile de faire un budget puisque vous étiez une nouvelle équipe. Néanmoins, quelques-uns étaient déjà en poste et je suppose là aussi que nous aurons la même adjointe à la culture. La trajectoire sur le théâtre aurait été possible indépendamment des éléments qui nous ont été donnés. C'est un peu maigre pour faire un débat politique sur le théâtre au regard des éléments qui nous ont été fournis. Je suis un peu sur ma faim quant à la posture.

Mme CORTIJO, Maire

Excusez-moi, vous avez dit « les objectifs », « les orientations sur le programme » ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Les objectifs, l'orientation, etc.

Mme CORTIJO, Maire

Le programme, c'est du fonctionnement.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, mais je parle au global.

Mme CORTIJO, Maire

D'accord, je comprends mieux, le fonctionnement global et non pas la section de fonctionnement.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

De même que vous exposez votre vision sur la Commune sur les années à venir, sur la partie ECP, sachant que c'est un budget qui est complémentaire à celui de la Commune, nous aurions pu nous attendre à avoir une vision ou, en tout cas, une stratégie définie de la même façon. C'est un peu plat.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Effectivement, Madame BASQUIN, nous avons eu ce petit échange hier et nous vous avons expliqué que c'était encore un petit peu tôt par rapport à l'équipe en place et que nous n'avions pas encore, à ce jour, à vous présenter des visions différentes de celles qui étaient actuellement en place dans les choix programmatiques et que pour l'année 2026-2027, nous étions dans une année de transition dans la préparation de la programmation sur des bases stratégiques des années précédentes, c'est-à-dire des choix de diversifier, de garder l'empreinte artistique musicale, d'avoir de l'humour et une palette variée de choix programmatiques et qu'il n'y avait pas de changement stratégique. C'est la réponse qui vous a été faite hier soir. Nous vous avons aussi expliqué que la programmation n'était pas figée. Nous reviendrons vers vous dans les prochaines étapes avec la programmation figée. Effectivement, s'il y a des choix stratégiques, nous les rediscuterons et nous en discuterons avec vous à l'ECP puisque c'est le but de cette instance aussi de partager, et vous pourrez vous exprimer et nous faire part de vos souhaits.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je sais très bien que nous avons eu cette discussion, je ne suis pas amnésique entre hier soir et aujourd'hui !

Mme CORTIJO, Maire

Non, ce n'est pas pour vous, c'est pour l'ensemble des personnes qui nous écoutent.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, c'est pour l'ensemble des personnes qui sont là aujourd'hui en termes de Conseil municipal. Comme vous venez de le dire, Madame le Maire, il y a des commissions et les gens n'en profitent pas. Il faut le répéter aussi.

Mme CORTIJO, Maire

Exactement !

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Néanmoins, dans le futur, nous aimerions trouver aussi la compagnie résidente. Nous avons plus de personnel puisque cela a été voté aussi sur le théâtre pour pouvoir aller chercher des locations. Le débat qui est devant nous aujourd'hui mentionne deux ou trois locations, mais des locations d'entreprises locales qui étaient déjà clientes du théâtre. Pour l'instant, nous ne voyons pas beaucoup d'évolution. Et puis, vous savez à quel point je suis attachée à la culture et je ne suis pas la seule autour de cette table. Vous avez parlé des ambitions pour le CCAS, et je ne vois pas beaucoup d'ambition pour la culture. En tout cas, cela n'a pas été mentionné. Je me permets de mettre ce petit point d'alerte.

Mme CORTIJO, Maire

Vous êtes impatiente !

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Ce n'est pas nouveau !

Mme CORTIJO, Maire

Je vous remercie pour ce débat. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Nous ne votons pas les chiffres, nous actons le fait que Monsieur FAYE vous a tenu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 et nous actons l'existence de ce rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Avec de nombreuses et intéressantes questions.

Mme CORTIJO, Maire

Bien sûr. Pour une première, c'est bien. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

<p><b>Délibération n° 202604DEAC18 « FINANCES » Rapport et débat d'orientation budgétaire 2026</b> Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR</p>
---

### **3. ADMINISTRATION - Délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT et suppléance de Madame le Maire**

Mme CORTIJO, Maire

Je ne vais pas relire toutes les délégations puisque vous les avez sous les yeux et les avez lues. Il y a 20 autorisations. Le Maire doit rendre compte de toutes les décisions prises dans le cadre de ses délégations lors des Conseils municipaux. Le Conseil municipal délègue certaines compétences au maire pour fluidifier la gestion

courante, les propriétés communales, les marchés, les assurances et les actions en justice. Cette délégation se poursuit pour toute la durée du mandat et le Maire doit rendre compte des décisions prises lors des réunions. Si vous en êtes d'accord, je mets directement aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Délibération n° 202604DEAC19 « ADMINISTRATION » Délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT et suppléance de Madame le Maire**  
*Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR*

#### **4. FINANCES - Indemnités de fonction des élus locaux**

M. FAYE, Adjoint au Maire

Le principe qui a conduit à cette délibération est une obligation de délibérer sur les indemnités des élus, sauf si les indemnités sont portées au maximum, ce qui est très, très, très loin d'être notre volonté. Les indemnités des élus à Pibrac sont reconduites. Nous avons la même enveloppe globale que pour la dernière mandature. Nous sommes sept adjoints au lieu de huit. Le montant qui a été pris par le huitième adjoint est reporté sur les sept.

Comme je le disais, c'est vraiment très inférieur au maximum :

- pour Madame le Maire, c'est 34,6 %, soit 1 229 euros nets par mois ;
- pour les adjoints, c'est 9,98 %, soit 354 euros nets par mois ;
- pour les conseillers, c'est 2,56 %, soit 90 euros nets par mois.

Ces montants sont faibles, mais c'était vraiment une volonté de ne pas toucher à l'enveloppe globale et de rester à un montant constant.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ou des remarques ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Délibération n° 202604DEAC20 « FINANCES » Indemnités de fonction des élus locaux**  
*Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR*

#### **5. ADMINISTRATION - Création de la Commission permanente**

Mme CORTIJO, Maire

Je vous rappelle le contexte et les enjeux de cette Commission permanente. Cette commission présidée par le Maire est chargée de l'examen des dossiers transversaux. Elle permet de préparer le Conseil municipal, favorisant donc le meilleur fonctionnement de celui-ci.

Désignation des membres : elle est faite au Conseil municipal sur proposition du Maire. De plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée communale. Le Maire préside de droit ces commissions.

Je vous propose d'avoir six membres titulaires élus, dont le Maire et trois membres suppléants élus. Comme je l'évoquais en début de séance, vous nous avez autorisés à faire un vote à main levée, êtes-vous d'accord sur ces six membres titulaires élus et ces trois membres suppléants élus ? Y a-t-il des questions ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Pour en revenir à ce dont nous parlions tout à l'heure sur la Commission permanente et le fait d'avoir et/ou des commissions d'urbanisme et de finances, l'idée aussi, comme vous venez de le noter, c'est qu'elle n'est qu'à la proportionnelle, ce qui veut dire pour le groupe de la minorité d'avoir un titulaire et un suppléant. Vous avez mentionné, ce qui n'est pas totalement écrit comme cela dans la délibération, la possibilité d'échanger sur différents sujets. Dans le mode de fonctionnement, pourrions-nous avoir d'autres personnes si nous vous le soumettons en amont de la Commission permanente ? Sinon, cela réduit notre travail à l'intervention des deux personnes dont nous vous donnerons le nom dans cinq minutes. Nous aimerions pouvoir participer activement et ne pas être contraints sur ces deux personnes uniquement.

Mme CORTIJO, Maire

J'entends. Effectivement, je l'avais dit, la Commission permanente portera sur les délibérations d'un Conseil municipal, mais lorsqu'il y aura des sujets un peu particuliers menés par un ou deux conseillers municipaux, nous les inviterons bien évidemment pour parler de ce sujet puisqu'ils seront à même de porter leurs dossiers. De même, si quelqu'un de chez vous veut porter un dossier plus précisément, nous l'accepterons bien évidemment,

mais quand même à une seule condition, c'est de le savoir au préalable, comme nous avons fonctionné avant. La délibération ne le précise pas, mais je me fais le porte-parole de cette équipe pour vous dire que nous fonctionnerons ainsi.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale  
C'est enregistré !

Mme CORTIJO, Maire  
Bien sûr, il n'y a aucun problème, Madame BASQUIN.

M. BAUDET, Conseiller Municipal  
Dans la mesure du raisonnable.

Mme CORTIJO, Maire  
Oui, bien sûr, mais j'imagine qu'autour de cette table, nous sommes tous raisonnables.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale  
Nous parlons beaucoup, mais nous sommes raisonnables.

Mme CORTIJO, Maire  
Bien sûr ! J'entends bien. Pour revenir à cette délibération, six membres titulaires élus, dont le Maire et trois membres suppléants élus. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

***Délibération n° 202604DEAC21 « ADMINISTRATION » Création de la Commission permanente***  
***Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR***

#### **6. ADMINISTRATION - Désignation des membres de la Commission permanente**

Mme CORTIJO, Maire  
Maintenant, j'appelle à candidature. Je vais prendre les noms, mais il faudra que nous votions à main levée pour chaque personne. Nous ne pouvons pas faire une liste. Qui souhaite participer à cette Commission permanente ? En sachant que je suis membre de droit.

Après vote à main levée à l'unanimité pour chaque personne, sont désignés membres de la Commission permanente :

##### Titulaires :

- Monsieur Miguel PAYAN ;
- Madame Laurence TARQUIS ;
- Madame Laurence DEGERS ;
- Monsieur Vincent FAYE ;
- Monsieur Laurent PAHUN ;
- Madame Odile BASQUIN.

##### Suppléants :

- Madame Fanny PRADIER ;
- Monsieur Franck DUVALEY ;
- Madame Isabelle GROSS.

***Délibération n° 202604DEAC22 « ADMINISTRATION » Désignation des membres à la Commission permanente***  
***Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR***

#### **7. ADMINISTRATION - Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration du lycée Nelson MANDELA**

Mme CORTIJO, Maire  
La composition des Conseils d'Administration des lycées est fixée par le Code de l'Éducation dans son article R426-14. Je porte à votre connaissance la déclinaison synthétique de ce Conseil d'Administration :

- le chef d'établissement en tant que Président ;
- l'adjoint au chef d'établissement ;
- la gestionnaire de l'établissement ;

- le conseiller principal d'éducation le plus ancien ;
- le directeur adjoint ;
- un représentant de la collectivité territoriale de rattachement ;
- deux représentants de la Commune Siège de l'établissement ;
- une personnalité qualifiée ;
- dix représentants élus des personnels de l'établissement ;
- dix représentants élus des parents d'élèves et des élèves.

Pour nous, il convient de désigner deux représentants de la Commune afin qu'ils siègent au Conseil d'Administration du lycée Nelson Mandela. Je vous propose Laurence TARQUIS et Fanny PRADIER. Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Délibération n° 202604DEAC23 « ADMINISTRATION » Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration du lycée Nelson MANDELA**  
*Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR*

#### **8. ADMINISTRATION - Désignation des représentants de la Commune aux Conseils d'administration du collège du Bois de la Barthe et du collège de La Salle**

Mme CORTIJO, Maire

Ce point concerne la désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration du collège public du Bois de la Barthe et au Conseil d'Administration du collège privé de La Salle, les deux collèges qui se situent sur notre Commune. La composition des Conseils d'Administration des collèges est fixée par le Code de l'Éducation.

Je vous propose de désigner deux représentants :

- pour le collège public du Bois de la Barthe : Laurence TARQUIS et Fanny PRADIER.
- pour le collège privé de La Salle : Laurence TARQUIS et Fanny PRADIER.

Y a-t-il des objections ou des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Délibération n° 202604DEAC24 « ADMINISTRATION » Désignation des représentants au Conseil d'Administration du Collège public du Bois de la Barthe et du collège privé de La Salle**  
*Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR*

#### **9. ADMINISTRATION - Désignation des représentants de la Commune aux Conseils des écoles publiques et à l'école Privée de la Salle**

Mme CORTIJO, Maire

Ce point concerne la désignation des représentants de la Commune au Conseil des écoles publiques et au Conseil de l'école privée de La Salle :

- le directeur d'école en tant que Président ;
- deux élus ;
- le Maire ou son représentant ;
- un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal ;
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du Conseil ;
- un des maîtres du réseau d'aide spécialisé intervenant dans l'école choisi par le Conseil des maîtres de l'école ;
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
- le délégué départemental de l'Éducation nationale chargé de visiter l'école ;
- l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Je vous propose :

- au Conseil des écoles publiques : Fanny PRADIER ;
- au Conseil de l'école privée de La Salle : Fanny PRADIER.

Je mets aux voix. Franck DUVALEY est sorti. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Délibération n° 202604DEAC25 « ADMINISTRATION » Désignation des représentants de la Commune aux Conseils des écoles publiques et à l'école Privée de La Salle**  
*Délibération approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR (absence de M. DUVALEY disposant du pouvoir de Mme DHELLEMMES Anne)*

#### **10. ADMINISTRATION - Désignation des membres au Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Mme CORTIJO, Maire

Le Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) comprend :

- quatre représentants du Conseil municipal ;
- le responsable du CCAS ;
- le responsable du pôle vie locale ou coordinateur enfance jeunesse ;
- les directeurs des établissements scolaires primaires et secondaires ;
- un représentant des fédérations de parents d'élèves ;
- un parent représentant du comité d'usagers du Centre social ;
- un représentant de l'UTAMS ;
- un représentant de la CAF ;
- le Directeur Général des Services de la Mairie ;
- un représentant des accompagnateurs ;
- un représentant de Toulouse Métropole ;
- un représentant de l'Inspection académique.

Pour ce Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), je vous propose :

- Fanny PRADIER ;
- Laurence TARQUIS ;
- Sabine ALIGÉ ;
- Stéphanie GOUPILLE.

Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Délibération n° 202604DEAC26 « ADMINISTRATION » Désignation des membres au Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**  
*Délibération approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR (absence de M. DUVALEY disposant du pouvoir de Mme DHELLEMMES Anne)*

#### **11. ADMINISTRATION - Désignation d'un Conseiller Municipal délégué en charge des questions de Défense**

Mme CORTIJO, Maire

À la demande du ministère de la Défense, il convient d'informer les membres de l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de désigner parmi les élus du Conseil municipal un correspondant Défense. Son rôle consiste à informer et sensibiliser les administrés de la Commune aux questions de Défense et d'être l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région. Comme je suis compétente pour procéder à une telle désignation, je vous propose la candidature de Monsieur Vincent FAYE. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Délibération n° 202604DEAC27 « ADMINISTRATION » Désignation d'un Conseiller Municipal délégué en charge des questions de défense**  
*Délibération approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR (absence de M. DUVALEY disposant du pouvoir de Mme DHELLEMMES Anne)*

#### **12. ADMINISTRATION - Désignation d'un Conseiller Municipal pour être « Correspondant Sécurité Routière »**

Mme CORTIJO, Maire

L'État incite les collectivités territoriales à nommer un élu correspondant à la sécurité routière dans chaque collectivité (Conseil Régional, Conseil Général, la Commune ou le groupement de Communes). Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière. L'élu correspondant sécurité routière est le correspondant privilégié des services

de l'État et des autres acteurs locaux. Il peut s'appuyer sur les connaissances, compétences et moyens que l'État met à sa disposition. Au regard de tous ces éléments, je vous propose la candidature de Monsieur Laurent PAHUN. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Délibération n° 202604DEAC28 « ADMINISTRATION » Désignation d'un Conseiller Municipal pour être « Correspondant Sécurité Routière »**  
*Délibération approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR (absence de M. DUVALEY disposant du pouvoir de Mme DHELLEMES Anne)*

### **13. ADMINISTRATION - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal à l'AUAT**

Mme CORTIJO, Maire

Ce point concerne la désignation d'un représentant du Conseil municipal à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine (AUAT). La Commune de Pibrac est désormais représentée par un délégué au sein du Collège des communes membres de l'AUAT suite à une révision des statuts de l'organisme le 4 novembre 2025. Suite au renouvellement de ce Conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation du délégué de la Commune au sein du collège précité. Je propose la candidature de Madame Myriam ROYERE. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Délibération n° 202604DEAC29 « ADMINISTRATION » Désignation d'un représentant du Conseil Municipal à l'AUAT**  
*Délibération approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR (absence de M. DUVALEY disposant du pouvoir de Mme DHELLEMES Anne)*

### **14. ADMINISTRATION - Désignation du représentant permanent à l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux assemblées générales des actionnaires de la SPL Europolia**

Mme CORTIJO, Maire

La SPL (Société Publique Locale) Europolia est une Société anonyme compétente pour :

- réaliser des opérations d'aménagement ;
- réaliser des opérations de construction ;
- exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toute autre activité d'intérêt général dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées par la loi.

Je vous rappelle que la collectivité est actionnaire de la société Europolia, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, la Commune a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale des collectivités constituée en application des dispositions de l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales. Suite aux élections du 15 mars, nous devons procéder à la désignation d'un représentant de la Commune à l'Assemblée générale des actionnaires et à l'Assemblée spéciale. Je vous propose aujourd'hui Monsieur Laurent PAHUN. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Délibération n° 202604DEAC30 « ADMINISTRATION » Désignation du représentant permanent à l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux assemblées générales des actionnaires de la SPL Europolia**  
*Délibération approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR (absence de M. DUVALEY disposant du pouvoir de Mme DHELLEMES Anne)*

### **15. ADMINISTRATION - Désignation du représentant permanent à l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux assemblées des actionnaires de la SPL RIN ZEFIL**

Mme CORTIJO, Maire

La SPL RIN ZEFIL est une Société anonyme compétente pour :

- réaliser des opérations d'aménagement ;
- réaliser des opérations de construction ;
- exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toute autre activité d'intérêt général.

La collectivité est actionnaire de la société RIN ZEFIL, mais elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. Comme précédemment, la Commune a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale des collectivités. Je vous propose de nommer Laurent PAHUN en qualité de représentant de la Commune de Pibrac au sein des instances de la SPL RIN ZEFIL et notamment à l'Assemblée spéciale et l'Assemblée générale. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Délibération n° 202604DEAC31 « ADMINISTRATION » Désignation du représentant permanent à l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux assemblées des actionnaires de la SPL RIN ZEFIL**  
*Délibération approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR (absence de M. DUVALEY disposant du pouvoir de Mme DHELLEMMES Anne)*

**16. INTERCOMMUNALITÉ - Désignation du représentant de la Commune à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de Toulouse Métropole**

Mme CORTIJO, Maire

Cette Commission locale d'évaluation des transferts de charges est prévue par la loi du 12 juillet 1999. Dans le cadre du renouvellement du Conseil municipal et suite à l'élection municipale du 21 mars, lors de mon investiture, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué afin de représenter la Commune. Je vous propose Monsieur Vincent FAYE. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Délibération n° 202604DEAC32 « INTERCOMMUNALITE » Désignation du représentant de la Commune à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de Toulouse Métropole**  
*Délibération approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR (absence de M. DUVALEY disposant du pouvoir de Mme DHELLEMMES Anne)*

**17. INTERCOMMUNALITÉ - Élection des délégués appelés à siéger à la Commission Territoriale Région Ouest de Toulouse du SDEHG - Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne**

Mme CORTIJO, Maire

La Commune de Pibrac relève de la Commission Territoriale Région Ouest de Toulouse. Le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués de la Commune à ladite Commission Territoriale. Nous aurions pu le faire au scrutin secret, mais nous allons voter à main levée comme précédemment dit, à la majorité absolue des suffrages. J'appelle à candidature.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Je candidate, mais par la procuration au nom de Monsieur Philippe ARMENGAUD.

M. PAHUN, Adjoint au Maire

Madame le Maire, je candidate en mon propre nom.

Mme GROSS, Conseillère Municipale.

Je candidate.

Mme CORTIJO, Maire

Je mets au vote.

Qui s'abstient pour la candidature de Monsieur ARMENGAUD ? Qui est contre ? 1 voix contre, le reste à l'unanimité.

Qui s'abstient pour la candidature de Monsieur PAHUN ? Qui est contre ? 6 voix contre.

Qui s'abstient pour la candidature de Madame GROSS ? Qui est contre ? 6 voix pour et le reste est contre.

Au vu des résultats sont élus Monsieur ARMENGAUD et Monsieur PAHUN. Je vous remercie.

**Délibération n° 202604DEAC33 « INTERCOMMUNALITE » Election des délégués appelés à siéger à la Commission Territoriale Région Ouest de Toulouse du SDEHG - Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne**  
*Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR*

**18. INTERCOMMUNALITÉ - Élection des délégués appelés à siéger au Syndicat SIVU de la vallée de l'Aussonnelle**

Mme CORTIJO, Maire

Ce syndicat ayant cessé son activité et conformément aux dispositions de l'article L5212-34 du Code général des collectivités territoriales, une procédure de dissolution est en cours. Toutefois, les conditions de liquidation patrimoniale et financière n'étant pas réunies à ce jour, le préfet de la Haute-Garonne, par arrêté en date du 10

mars 2020, a mis fin aux compétences du SIVU de la vallée d'Aussonnelle et sursis à sa dissolution dans l'attente de cette liquidation. En conséquence, le SIVU conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa dissolution et afin de permettre au Conseil syndical de se réunir une dernière fois pour procéder à la répartition de l'actif et du passif dans des conditions prévues par les articles L5211 et L5211-26, il convient au Conseil municipal de voter pour deux représentants titulaires ainsi que deux représentants suppléants. J'appelle à candidature.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Madame le Maire, au nom de la procuration que je porte, je pose la candidature de Monsieur Philippe ARMENGAUD en suppléant.

Mme ROYERE, Conseillère Municipale

Je candidate en tant que titulaire.

M. LETISSE, Conseiller Municipal

Madame le Maire, je porte ma candidature en tant que titulaire.

Mme PUNTOUS ALBENQUE Loetitia, Conseillère Municipale

Madame le Maire, je porte ma candidature en tant que suppléante.

Mme CORTIJO, Maire

Qui s'abstient pour la candidature de Monsieur Philippe ARMENGAUD en tant que suppléant ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Qui s'abstient pour la candidature de Madame Myriam ROYERE en tant que titulaire ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Qui s'abstient pour la candidature de Monsieur Philippe LETISSE en tant que titulaire ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Qui s'abstient pour la candidature de Madame Loetitia PUNTOUS ALBENQUE en tant que suppléante ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Sont donc nommés :

- titulaires :
  - o Madame Myriam ROYERE
  - o Monsieur Philippe LETISSE
- suppléants :
  - o Monsieur Philippe ARMENGAUD
  - o Madame Loetitia PUNTOUS ALBENQUE

*Délibération n° 202604DEAC34 « INTERCOMMUNALITE » Election des délégués appelés à siéger au Syndicat SIVU de la vallée de l'Aussonnelle  
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR*

## **19. INTERCOMMUNALITÉ - Élection des délégués au Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement**

Mme CORTIJO, Maire

La Commune adhère au Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement depuis 1991. Ce syndicat :

- coordonne les actions et les différents secteurs d'activités touchant l'environnement ;
- sensibilise les différents acteurs économiques et institutionnels ;
- éduque la nouvelle génération dans ce domaine.

L'Assemblée municipale nouvellement élue doit procéder à l'élection des délégués communaux aux syndicats intercommunaux. Ainsi, conformément aux statuts dudit syndicat, nous devons procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune au Conseil syndical du Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement. Qui se porte candidat ? Monsieur Miguel PAYAN en tant que titulaire. Madame CHALGHOUMI FORET Nabiha en tant que suppléante.

Qui s'abstient pour la candidature de Monsieur Miguel PAYAN en tant que titulaire ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Qui s'abstient pour la candidature de Madame CHALGHOUMI FORET Nabiha en tant que suppléante ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Sont donc nommés :

- titulaire :
  - o Monsieur Miguel PAYAN
- suppléant :
  - o Madame CHALGHOUMI FORET Nabiha

*Délibération n° 202604DEAC35 « INTERCOMMUNALITE » Election des délégués au Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement  
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR*

**20. INTERCOMMUNALITÉ - Élection des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne**

Mme CORTIJO, Maire

La Commune de Pibrac est membre du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne. Il convient de procéder à l'élection des délégués. Considérant les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne, nous devons élire trois titulaires et trois suppléants. Se portent candidats :

- titulaires :
  - o Madame Laurence DEGERS ;
  - o Monsieur Miguel PAYAN ;
  - o Madame Denise CORTIJO ;
- suppléants :
  - o Monsieur Nicolas DELPEUCH ;
  - o Madame Isabel MOULY NIETO ;
  - o Monsieur Maxime SALEIX.

Qui s'abstient pour la candidature de Madame Laurence DEGERS en tant que titulaire ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Qui s'abstient pour la candidature de Monsieur Miguel PAYAN en tant que titulaire ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Qui s'abstient pour la candidature de Madame Denise CORTIJO en tant que titulaire ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Qui s'abstient pour la candidature de Monsieur Nicolas DELPEUCH en tant que suppléant ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Qui s'abstient pour la candidature de Madame Isabel MOULY NIETO en tant que suppléante ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Qui s'abstient pour la candidature de Monsieur Maxime SALEIX en tant que suppléant ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Savez-vous déjà si vous avez l'intention de postuler à la Présidence de Bouconne ? Comment se fait la répartition ?

Mme CORTIJO, Maire

Je dois rencontrer Monsieur François CODINE qui a été réélu également sur sa Commune et qui est actuellement Président puisqu'il était suppléant à l'époque de Madame POUPONNEAU. Nous devons nous rencontrer avec le Conseil d'Administration. Et après, ce sera un vote, mais je vous donnerai les résultats. Il n'y a pas de problème.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Au-delà des résultats, c'étaient vos intentions.

Mme CORTIJO, Maire

Mes intentions ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, il y avait eu des sujets chauds, notamment celui de la piscine, etc.

Mme CORTIJO, Maire

Je n'ai pas vraiment pris ma décision. La Commune sera représentée, mais pour en prendre la Présidence, je n'en ai pas discuté franchement. J'ai un peu autre chose à faire, mais s'il le faut, j'irais. Franchement, je n'ai pas pris ma décision et je voudrais en parler avec Monsieur CODINE, c'est le plus raisonnable.

**Délibération n° 202604DEAC36 « INTERCOMMUNALITE » Election des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne**  
*Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR*

**21. PERSONNEL - Délibération portant création d'emplois non permanents accroissement saisonnier d'activité**

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Cette délibération prévoit la création de :

- trois emplois non permanents d'adjoints techniques polyvalents pour l'entretien et la restauration à temps complet ;
- deux emplois non permanents d'adjoints techniques polyvalents pour les espaces verts bâtiments ;
- deux emplois non permanents d'adjoints administratifs pour des fonctions d'agents administratifs ;
- la création de deux emplois non permanents de rédacteurs pour des fonctions d'agents administratifs.

La durée maximale ne pourra pas excéder six mois. Cette délibération prévoit que ce soit sur la période du 15 avril 2026 au 14 avril 2027. Ce sont des créations d'emplois non permanents si nécessité, en cas d'accroissement saisonnier d'activité.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Cela aurait mérité le tableau des effectifs que nous avons à chaque fois.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Non, parce que ce sont des emplois non-permanents qui ne rentrent pas dans le tableau des effectifs.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Ils ne sont pas inclus dans la masse salariale dont nous avons parlé tout à l'heure ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Non, c'est vraiment pour nous laisser la possibilité de recruter si besoin pour ne pas être contraints par les ouvertures de postes du Conseil municipal. Cela nous permet d'avoir plus de flexibilité et de réactivité en cas d'accroissement saisonnier d'activité.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

C'est par anticipation ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Oui, pour ne pas attendre les prochains conseils municipaux s'il y a accroissement d'activité saisonnier.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Quand vous dites « si besoin », cela veut-il dire que vous avez déjà anticipé des choses liées à des arrêts maladie ou est-ce juste par précaution ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

C'est une délibération que nous passons par précaution.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur BAUDET va nous dire que nous prenons beaucoup de précautions ! Non ? Allez, faites-vous plaisir ! C'est simplement pour un accroissement, mais aussi pour des renforts d'équipes s'il y a des absences qu'il faut remplacer.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Également pour le renfort des équipes s'il y a des absences maladie. Cela peut aussi rentrer dans ce cadre.

Mme CORTIJO, Maire

Ce n'est pas qu'en cas d'accroissement de travail. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Je vous remercie.

**Délibération n° 202604DEAC37 « PERSONNEL » portant création d'emplois non permanents accroissement saisonnier d'activité (article L. 332-23.2° du Code général de la fonction publique)**  
Délibération approuvée à l'unanimité avec 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Odile BASQUIN -- Luc BOURGAIN -- Rocío BURMESTER -- Alexandra HUSSET -- Xavier BAUDET -- Isabelle GROSS)

### **Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la Commune et informations**

Mme CORTIJO, Maire

Je souhaite remercier l'ensemble des services, notamment le service comptabilité parce qu'ils ont fait un bon travail. Cela n'a pas été facile puisqu'avec une équipe nouvelle, il faut quelquefois avoir un peu de patience. Je remercie également le service juridique parce que toutes ces délibérations et tous ces votes impliquent du travail avant et du travail après. Merci beaucoup. Merci, Madame la DGS pour tout ce travail également. Mesdames, Messieurs, je vous souhaite une excellente soirée.

Si vous le souhaitez, la fête des ALAE se tiendra samedi prochain de 14 h à 18 h à l'école du Bois de la Barthe. Toute la semaine prochaine, aura lieu le Biodiver'Stival avec des conférences le soir, etc., avec un très, très joli programme. Très bonne soirée, à bientôt. Au revoir.

*La séance est levée.*

Heure de clôture de la séance : 20 h 52.

Monsieur le Secrétaire de séance  
Maxime SALETX



Madame le Maire  
Denise CORTIJO



Acte publié le : 30 AVR. 2026